

FONDS ÉCOLEADER

SOUTIEN
AUX ENTREPRISES
EN ESSOR
ÉCORESPONSABLE

RÉALISATION D'UNE SOUMISSION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DU FONDS ÉCOLEADER JUN 2024

Québec 



FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS
pour le développement durable

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE.....	3
LE PROGRAMME.....	3
ADMISSIBILITÉ.....	4
DÉFINITIONS.....	4
ÉLÉMENTS DEVANT ÊTRE INCLUS DANS LA SOUMISSION.....	4
Présentation de l'expert	4
Présentation du projet	5
Échéancier du projet	5
Description du projet par catégorie	5
Participation du demandeur	6
Montage financier du projet	6
RETOMBÉES POTENTIELLES DU PROJET ET THÉMATIQUES.....	6
DOCUMENTATION ET SIGNATURE	7

MISE EN CONTEXTE

Ce document s'adresse aux experts devant rédiger une soumission pour une entreprise qui souhaite déposer un projet dans le cadre du programme de financement du Fonds Écoleader.

À noter que la soumission de l'expert se détaille désormais directement dans le formulaire de dépôt de projet, et non dans un document distinct. Le lien du formulaire en ligne est donc partagé entre l'entreprise et l'expert.

Dans le cadre de ce programme, le terme « expert » fait référence à une entreprise, à une organisation ou à un travailleur autonome qui offre des services en matière de pratiques d'affaires écoresponsables ou de technologies propres et qui est inscrit sur le répertoire d'experts du Fonds Écoleader.

Seule la soumission détaillée au sein du formulaire de dépôt sera analysée. Pour être considérée conforme et pour faciliter le traitement de la demande, la soumission devra contenir certains éléments essentiels. **Le présent document établit tous les éléments qui doivent être intégrés par l'expert au sein du formulaire de dépôt.**

Nous suggérons à l'entreprise et au coordonnateur de cohorte de faire parvenir ce guide aux experts interpellés pour une soumission visant la réalisation du projet.

LE PROGRAMME

Le Fonds Écoleader est une démarche intégrée et structurante visant l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres par les entreprises québécoises. Son principal objectif est de soutenir ces dernières dans l'amélioration de leur performance environnementale.

Le Fonds Écoleader permet à des organisations de faire appel aux services d'experts pour la réalisation de différents projets :

Adoption de pratiques d'affaires écoresponsables (PAE) par :

- La **réalisation d'études et d'analyses**;
- L'**élaboration de plans d'action concrets**;
- L'**accompagnement** dans l'implantation de pratiques d'affaires écoresponsables.

Préparation à l'adoption de technologies propres (TP) par :

- La **réalisation d'études et de plans d'action**;
- L'**accompagnement complémentaire** à celui déjà fourni dans le cadre des études et préalable à l'acquisition d'une technologie propre.

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) a confié l'administration du programme de financement du Fonds Écoleader au Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD).

ADMISSIBILITÉ

Nous invitons l'expert à consulter les guides du demandeur (volet 1 – Entreprise ou volet 2 – Cohorte d'entreprises) accessibles sur le site Web du Fonds Écoleader afin de prendre connaissance des types de projets ainsi que des dépenses admissibles et non admissibles.

Nous souhaitons également préciser les points suivants :

- Seuls les services externes facturés peuvent être reconnus comme des dépenses admissibles;
- Le Fonds Écoleader se réserve le droit d'ajuster le montant de l'aide financière en fonction du déploiement du projet, par exemple si un projet coûte moins cher que prévu, qu'une mesure doit être mise de côté, etc. L'aide financière annoncée étant maximale, il n'est pas possible d'augmenter ce montant à la suite de la signature de la convention, et ce, même si les coûts de mise en œuvre du projet augmentent, que des mesures supplémentaires sont proposées, etc.

DÉFINITIONS

Dans le cadre du Fonds Écoleader, les termes « formation » et « matériel » sont définis comme suit :

- La **formation** est considérée comme toute action permettant de transmettre les connaissances nécessaires à la mise en œuvre, par l'organisation, des activités prévues dans le cadre du projet;
- Le **matériel** est considéré comme tout équipement permettant de mettre en œuvre une pratique ou de se préparer à l'acquisition d'une technologie propre.

D'autres définitions et précisions sont présentées dans les guides du demandeur (volet 1 – Entreprise ou volet 2 – Cohorte d'entreprises).

ÉLÉMENTS DEVANT ÊTRE INCLUS DANS LA SOUMISSION

PRÉSENTATION DE L'EXPERT

- Nom, coordonnées et information d'identification de la firme ou de l'expert inscrit sur le répertoire du Fonds Écoleader;
- Coordonnées de la personne contact pour le projet;
- Taux horaire.

PRÉSENTATION DU PROJET

L'expert doit :

- Sélectionner la ou les catégories applicables au projet;
- Présenter sommairement le but du projet (250 caractères max.);
- Présenter plus en détail le projet et ses objectifs (2000 caractères max.).

ÉCHÉANCIER DU PROJET

L'expert doit :

- Mentionner les dates de début et de fin prévues du projet;
- Mentionner si le projet sera débuté avant la décision de l'analyse par le FAQDD.

Référez-vous au Guide du demandeur pour plus de précisions sur les dates importantes du programme de financement.

DESCRIPTION DU PROJET PAR CATÉGORIE

L'expert doit détailler les **principales activités du projet**, les **livrables** à réaliser ainsi que les **coûts** qui y sont associés, selon la ou les catégories dans lesquelles s'insère le projet.

Un projet peut inclure jusqu'à **trois (3) catégories de projets pour les pratiques d'affaires écoresponsables** et **deux catégories de projets pour les technologies propres**. Pour les projets liés à l'adoption de technologies propres, l'expert doit mentionner la ou les technologies ciblées, si elles sont déjà identifiées. Si aucune technologie n'a été ciblée au début du projet, l'expert doit alors prévoir une étape d'identification d'une technologie propre et du ou des fournisseurs potentiels ou une recommandation à cet effet dans la liste des principales activités.

Pour chacune des catégories concernées par le projet, il vous sera demandé :

- Le nombre d'activités à réaliser dans cette catégorie;
- Le nom et le détail des activités;
- Le nombre d'heures et le taux horaire associés à ces activités;
- Le ou les livrables de la catégorie¹, si applicable;
- Les frais de formation de la catégorie, si applicable;
- Les frais de matériel de la catégorie, si applicable;
- Les frais de déplacement de la catégorie, si applicable.

¹ À noter que les livrables devront être remis en même temps que le reste de la reddition de compte, à la fin du projet. Ceux-ci devront également être conformes aux livrables énoncés dans le formulaire de dépôt de projet et permettre aux analystes d'en apprécier la valeur ajoutée pour l'entreprise.

IMPORTANT : Les subventions accordées au Fonds Écoleader tiennent compte du coût total de votre projet avant les taxes applicables. Ainsi, **tous les montants inscrits doivent exclure les taxes.**

Reportez-vous, au besoin, à l'énoncé des dépenses admissibles et non admissibles présent dans le Guide du demandeur (section 5.10) et aux tableaux de l'aide financière maximale par catégorie de projet (section 5.9).

PARTICIPATION DU DEMANDEUR

Afin d'assurer la bonne réalisation du projet, une implication peut être attendue de la part du responsable de projet au sein de l'entreprise. Elle peut prendre la forme de documentation à fournir, de coordination des rencontres, de visite des lieux, etc. Cette section permet à l'expert de brièvement clarifier ces points.

Un espace facultatif est aussi disponible dans cette section pour mentionner toute autre information pertinente sur le projet et sur son contexte et pouvant aider à l'analyse de la demande.

MONTAGE FINANCIER DU PROJET

Cette section peut être complétée par l'expert ou par l'entreprise, selon le cas.

Précisez le montant d'aide financière demandée ainsi que les autres contributions publiques et privées qui participent au montage financier du projet.

À noter que l'aide financière accordée ne peut excéder **75 % des dépenses admissibles** et ne dépassera jamais un montant cumulatif de **60 000 \$** par entreprise, peu importe le nombre de projets et les catégories visées.

La part de la **contribution privée** devra correspondre à **au moins 25 % du coût total des dépenses admissibles**. La provenance de ce montant devra être précisée dès le dépôt.

RETOMBÉES POTENTIELLES DU PROJET ET THÉMATIQUES

L'objectif principal du Fonds Écoleader est de soutenir les entreprises québécoises dans l'amélioration de leur performance environnementale. **Les retombées environnementales significatives du projet sont essentielles à l'admissibilité au financement** et la reddition de compte du projet exigera les données sur ces retombées.

Cette section demande à l'expert de :

- Décrire le potentiel de retombées environnementales du projet et, dans la mesure du possible, les quantifier (1 000 caractères max.). Un tableau est également fourni afin de préciser les retombées environnementales attendues;
- Indiquer les émissions de gaz à effet de serre annuelles de l'entreprise avant la mise en œuvre du projet, si l'information est disponible;
- Décrire plus précisément le potentiel des retombées économiques, sociales et organisationnelles du projet sur la collectivité et, si possible, les quantifier (1 000 caractères max.);
- Déterminer la thématique principale et les thématiques secondaires (si applicable) du projet parmi les thématiques du Fonds Écoleader :
 - Approvisionnement responsable
 - Démarche de développement durable
 - Écoconception
 - Gestion de l'eau
 - Gestion de l'énergie
 - Gestion des gaz à effet de serre
 - Gestion des matières résiduelles
 - Mobilité durable
 - Qualité de l'air

DOCUMENTATION ET SIGNATURE

L'expert peut soumettre tout document qui permet de mieux comprendre le projet et son contexte, y compris une soumission (p. ex. : offre de services sous format PDF) présentée à l'entreprise. Toutefois, veuillez noter que le projet analysé est celui détaillé dans le formulaire, et non celui qui se trouverait dans une soumission en guise de documentation complémentaire.

Avant l'envoi officiel du formulaire par l'entreprise, l'expert se doit de le signer électroniquement. L'envoi ne peut être fait sans la signature de l'expert.

Une fois le formulaire envoyé, une copie vous sera acheminée par courriel.